

## EN IMAGES



DE NOUVEAUX ANNEAUX À VÉLO  
PARC MORAMBEAU



JOURNÉE DE RAMASSAGE DES DÉCHETS  
AU LAC DE MONTAUBRY



INTERVENTION DE D.MEUNIER ET  
S.JACQUIN À LA BIBLIOTHÈQUE



CHANTE APÉRO DE L'OMC

### LA VILLE DU BREUIL MOBILISÉE POUR OCTOBRE ROSE



GOÛTER PARENTS-ENFANTS  
AU CENTRE DE LOISIRS



LA BROGÉLIENNE PAR LE CCAS



OCTOBRE ROSE DANS LA VILLE



CAP FÉMINA PAR L'OMC

## # LE SAVIEZ-VOUS ?



Il paraîtrait que l'acteur Jean-Paul Belmondo aurait été propriétaire de l'ancien Moulin de la Commune du Breuil, sur la route de Montaubry, dans les années 70-80.

Est-ce une simple rumeur ou Bébel a-t-il vraiment été Brogélien ?



Si vous avez des informations à ce sujet, merci de nous en faire part !  
mairie@lebreuilbourgogne.fr - 03 85 55 28 78

## CIVISME

### Législation sur les déjections canines

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention (article R.632-1 du nouveau Code Pénal).

### Appareils bruyants et activités de bricolage et de jardinage :

Les occupants de locaux privés (habitation et leurs dépendances, abords) doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement ou de leur activité.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants susceptibles de causer une gêne au voisinage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8 à 12h et de 14 à 19h.

Les samedis de 9 à 12h et de 15 à 19h.

Les dimanches et jours fériés de 10 à 12h.

Arrêté Préfectoral du 30 juillet 2001 Article 10

**Révélez LE SAPEUR-POMPIER qui est en vous !**

Les sapeurs-pompiers volontaires représentent 84 % des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire.

**Pourquoi pas vous ?** On ne vous demandera pas la lune... Juste votre envie et un peu de votre temps pour aider les autres !

Un engagement indemnifié compatible avec une activité professionnelle et une vie de famille.

- Vous avez entre 16 ans et 55 ans ?
- Vous vivez à 10 min d'un centre de secours ?
- Vous pouvez vous rendre disponible ?

Alors franchissez le pas !

Une formation adaptée, un accompagnement personnalisé. Vous serez à votre tour acteur du secours de vos concitoyens : secours à personne, incendie, protection des biens et de l'environnement.

Poussez les portes de votre centre de secours le plus proche  
Ou contactez-nous : volontariat@sdis71.fr - www.sdis71.fr

**#TOUSPOMPIERS**

**C'EST PAS L'ÂGE QUI COMPTE C'est toi !**

Les sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire, c'est...

1796 SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	349 SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	83 PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	39 164 INTERVENTIONS
1 intervention toutes les 13 minutes.			sur 30 092

Directeur de publication : Chantal Cordelier / Coordination : Anissa Madani / Rédaction : communication / Crédit photo : communication / Réalisation : ADI Communication

# LE BREUIL

## LE BREVIL

DECEMBRE 2022

# LES NOUVELLES



# INFOS MUNICIPALES

# ECONOMIES D'ÉNERGIE



## TRIBUNE LIBRE

### EXPRESSION DES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

LE BREUIL AVEC ET POUR VOUS

Le contexte mondial ne doit pas nous faire oublier que nous sommes dans une période de fêtes.

Bien sûr la réalité est là et bien là, une réalité économique insoutenable pour nos concitoyens et nos collectivités, des images de guerre que nous avons effacées de notre mémoire collective, un covid qui détruit encore des vies, une planète exsangue, que nous devons sauver coûte que coûte.

Alors, oui, oublions un instant d'allumer nos appareils de communication, pour ne plus subir l'agression de l'information en continu, qui nous apporte de l'anxiété, du stress, de la peur ; ayons cette capacité à surmonter tous ces éléments perturbateurs qui nuisent à notre équilibre humanitaire, soyons résilients. Prenons un moment et réfléchissons à notre destin...

Alors, oui, rapprochons-nous, rassemblons-nous, passionnons-nous pour les autres, que ce soit pour les amis, les voisins, la famille, ceux qui arrivent des autres pays, enfin pour tout ce qui fait l'humanité !

Ayons le cœur en fête ! Accueillons le père Noël à notre table, qu'il nous fasse rire et qu'il fasse pétiller les yeux des enfants !

Joyeux Noël à toutes et tous, partageons ensemble ce vrai moment de bonheur !

### EXPRESSION DES ÉLUS DE LA MINORITÉ

UN NOUVEL ELAN POUR LE BREUIL

Citoyennes, Citoyens,

Notre pays traverse une crise infernale et sombre dans une spirale économique et monétaire déficitaire. Une inflation s'est posée depuis quelques mois et malheureusement continuera encore dans les mois à venir. C'est pour cela que le peuple français peut se soumettre à une réflexion sur nos modes de vies et ses fonctionnements. Une majorité des français adopte déjà une attention sans faille de leurs dépenses énergétiques, de leurs dépenses courantes, de leurs moyens de déplacement etc...

Malgré les ristournes dérisoires de l'Etat français nos changements doivent être conséquents et en adéquation en relation avec le coût de la vie. Les efforts fournis seront et souhaitons le de tout cœur bénéfique à l'égard de tous. L'Etat français doit davantage avec les communes aidées dans ces sens logiques et légitimes.



Page 2 : Adressage



Page 3 : Travaux dans les écoles



Page 3 : Agenda du CCAS

## EDITO

Madame, Monsieur,

A l'aube de la nouvelle année, je vous adresse au nom de l'équipe municipale, mes meilleurs vœux pour 2023, vœux de santé, de bonheur, de réussite, mais aussi de solidarité.

2023 sera, économiquement et par conséquent socialement, une année difficile. Les hausses annoncées, notamment sur l'énergie, mais aussi l'inflation vont lourdement impacter le quotidien de chacun.

La municipalité, par l'intermédiaire de son Centre Communal d'Action Sociale, sera comme toujours à l'écoute pour venir en aide aux personnes les plus en difficulté.

La solidarité n'est pas un simple mot qui, avec Liberté, Égalité et Fraternité, complète la devise de la France. La solidarité est plus que jamais indispensable et doit se traduire au quotidien pour que chacun puisse vivre dignement.

Je forme le vœu que cette année 2023 vous soit la plus douce possible.



Chantal CORDELIER  
Maire

## NOUVELLE DÉNOMINATION DES VOIES

Cette année, la commune a engagé, en collaboration avec La Poste, un travail portant sur la normalisation des adresses et les modifications nécessaires afin qu'il n'y ait plus d'adresses similaires prêtant à confusion.



Une bonne dénomination des voies facilite la localisation des lieux par les services de secours, améliore le positionnement sur les GPS, l'accès des services publics ou commerciaux ainsi que la livraison de courriers et colis. La qualité d'adressage est également un prérequis pour l'installation de la fibre dans les foyers de notre commune.

Le 29 juin dernier, lors d'une réunion publique, les Brogéliens ont pris connaissance des changements envisagés. Une dernière phase a permis d'affiner le projet de dénomination des voies et enfin, une délibération du conseil municipal du 17 octobre 2022 a entériné ces modifications. Les habitants concernés par le changement de nomination de voies recevront prochainement un courrier indiquant leur nouvelle adresse. La municipalité prendra en charge les coûts des plaques de numéros.

Pendant un an, la nouvelle adresse pourra cohabiter avec l'ancienne.

Pour information, le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, par arrêté.

## ABATTAGE D'ARBRES AU BOIS DE LAUVERNE

Les travaux d'abattage d'arbres aux abords de la route départementale et à la lisière du Bois de Lauverne ont été réalisés dans le but d'assurer la sécurité des automobilistes, cyclistes et piétons.

En effet, l'abattage et l'élagage le long de ces voies permettent d'éviter les chutes d'arbres et de branches en cas d'intempéries mais également aux chaussées de sécher plus vite et ainsi de limiter la formation de plaques de verglas en hiver.

De plus, ces travaux répondent à une demande du Département. Cette voie étant empruntée régulièrement par des véhicules lourds, ils permettent de ralentir la déformation de la route et d'éviter la formation de plaques de verglas en hiver.

Les travaux ont été supervisés par les services techniques de la ville en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF) et exécutés par une entreprise extérieure.



## ECONOMIES D'ÉNERGIE

La ville du Breuil mobilisée pour faire des économies d'énergie

Le contexte actuel et la crise énergétique que nous subissons imposent, plus que jamais, que nous soyons tous mobilisés pour réduire nos consommations.

Plusieurs actions ont déjà été entreprises par notre commune afin de réduire notre consommation énergétique, tout en préservant la qualité de vie des Brogéliens.

En effet, la municipalité a décidé en 2019 de lancer un marché global de performance énergétique (MGPE), pour une remise en conformité des installations, le remplacement de tous les luminaires de la ville par de l'éclairage LED ainsi qu'une gestion au point lumineux des seuils d'abaissement. La gestion au point lumineux permet de contrôler chaque ampoule, chaque lampadaire d'une ville et ainsi, de gérer l'intensité ou la durée d'un éclairage. Le système permet, également, la détection de pannes dès qu'elles surviennent. Depuis 2019, ces travaux nous ont permis de réaliser 80,5% d'économies soit 12% de plus que ce qui était prévu par notre prestataire Engie Ineo. La gestion des points lumineux et les nouveaux luminaires nous permettent des baisses progressives d'intensité la nuit sans coupure totale, eu égard aux fortes économies déjà générées, pour maintenir le sentiment de sécurité dans notre Ville.

Après cette première phase de travaux sur l'éclairage public, la commune va lancer, prochainement, la deuxième étape du MGPE : le remplacement de l'éclairage sportif par des LED.

De plus, notre adhésion à un groupement de commandes avec le Syndicat départemental d'énergie de Saône-et-Loire (Sydesl) devrait nous permettre de plafonner à 35 % l'augmentation du coût de l'énergie, alors que de nombreuses collectivités vont voir leurs factures augmenter de 270 %.

Par ailleurs, une réflexion sur l'ensemble des bâtiments communaux, sportifs, administratifs, culturels et scolaires, est engagée afin d'atteindre nos objectifs sans dégrader le service public : passage progressif aux LED, rideaux isolants, isolations des bâtiments, changements d'huissières, ... une réduction de 50% doit être faite d'ici 2050.

En attendant, tous les moyens doivent être employés, c'est pourquoi nous avons demandé à nos agents ainsi qu'aux associations brogéliennes de contribuer à l'effort collectif pour une plus grande sobriété en appliquant des « éco-gestes » qui permettent de réduire significativement notre consommation énergétique tout en préservant l'environnement.

De nombreux éco-gestes du quotidien nous permettent, à tous, de faire des économies : 1°C en moins c'est 7% d'économie ; mettre son PC en mode veille c'est 30%, laver son linge à 30°C consomme 3x moins d'énergie qu'un lavage à 90°C, ...



Personne ne connaît le temps que durera cette crise. Va-t-elle s'amplifier ? Va-t-on, au contraire, revenir à une situation plus acceptable ? Nous devons prendre nos responsabilités, quel que soit l'avenir énergétique qui nous est destiné...



## FIBRE OPTIQUE AU BREUIL

Gérés par le Conseil Départemental de Saône et Loire, les travaux d'installation de la Fibre optique ont commencé sur notre commune avec l'installation et le remplacement de poteaux. La fibre devrait être déployée sur l'ensemble de la ville du Breuil avant la fin d'année 2023.



## BUDGET PARTICIPATIF



Au printemps dernier, l'équipe municipale, comme elle s'y était engagée, avait donné la possibilité aux Brogéliens de décider de l'affectation d'une partie du budget de la collectivité, à savoir 18 000 €, pour des projets permettant l'amélioration du cadre de vie des habitants de la commune.

En septembre dernier, 3 propositions de projets ont été retenues sur les 9 déposées, pour être soumises aux votes des Brogéliens :

- L'installation de mobilier urbain au Square du Pavillon
- La mise en place d'un dispositif d'ombrage pour l'aire de jeux du Parc du Morambeau
- L'installation de boîtes à livres dans la commune.

Ce sont 236 votants qui se sont mobilisés pour désigner leur projet préféré. Les Brogéliens ont voté en majorité (avec 65% des voix) pour la mise en place d'un dispositif d'ombrage pour l'aire de jeux du Parc du Morambeau.

La Municipalité vous remercie pour votre mobilisation !

Pour la réalisation du projet, une première réunion de préparation a eu lieu début décembre en présence des Brogéliens ayant soumis ce projet, des élus et des services techniques de notre commune dans le but d'échanger sur les idées de chacun.

La mise en place de ce dispositif d'ombrage devrait intervenir courant 2023.

## RESIDENCE SENIORS

C'est en juin qu'on a débuté les travaux de la Résidence Séniors, rue du Creusot. Pour rappel, la municipalité s'est tournée vers l'OPAC pour la construction de ce bâtiment au Breuil.

La phase de gros œuvre se terminera fin décembre. Le bâtiment se présentera sur 3 niveaux et sera équipé d'un ascenseur, d'éclairage automatique, d'un système de vidéoprotection et d'espaces communs : salle multi-usage, salle de gymnastique et local à vélos. Cette résidence comportera 35 logements (seize T2, dix-sept T3 et deux T4) adaptés aux séniors, avec terrasse privative et place de stationnement.

La résidence devrait accueillir ses premiers résidents en septembre 2023. Le montant des loyers sera défini au printemps lorsque le plan de financement sera finalisé.

## L'AGENDA DU CCAS

Pour la rentrée, le CCAS vous propose plusieurs activités et sorties :

Le 29 janvier 2023 : Sortie Odysséo, repas, spectacle - cabaret, 86€ (-30% pour les Brogéliens non-imposables).

Le 23 février 2023 - 14h30 : Après-midi dansant avec Gilles Pichard - Salle du Morambeau, Gratuit.

De février à mars : Cap bien-être - 4 ateliers gratuits pour mieux gérer le stress et favoriser le bien-être, ouvert aux personnes de 60 ans et plus.

Et toujours en 2023, les marches du CCAS, les lundis une semaine sur deux, et les ateliers de relaxation et expression corporelle les jeudis à 9h30 à la salle de danse de la Mairie.

Informations et inscriptions auprès du CCAS de la Ville du Breuil : 03 85 55 28 78 - ccas@lebreuil-bourgogne.fr ou directement en Mairie



## VOUS ÊTES BROGÉLIENS DE 70 ANS ET PLUS OU ADULTE HANDICAPÉ ISOLÉ ?

Dans le cadre de la lutte contre l'isolement des personnes vulnérables, le CCAS du Breuil a mis en place un registre du plan d'alerte et d'urgence. Ce registre nous permet de prendre des nouvelles des personnes âgées et/ou handicapées isolées, en cas de canicule, de grand froid, de crise sanitaire, d'épidémie et en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

L'inscription sur ce registre est volontaire et peut être effectuée par une tierce personne comme un enfant ou un aidant.

Plus d'informations auprès du CCAS de la Ville du Breuil : 03 85 55 28 78 - ccas@lebreuil-bourgogne.fr ou directement en Mairie

## TRAVAUX DE RÉNOVATION POUR LES ÉCOLES DU BREUIL

Cette année encore, les écoles élémentaire et maternelle de la ville du Breuil font l'objet de différents travaux de rénovation tant en termes énergétiques que d'embellissement. Ces travaux sont financés en totalité par notre collectivité et s'élèvent à 155 000€.

L'école maternelle Françoise DOLTO a pu bénéficier de travaux d'embellissement pour sa salle de motricité et pour trois de ses salles de classe. Les travaux de peinture ont été effectués soit par la Régie de Territoire, soit par les services techniques de la Ville.

Par ailleurs, l'évier collectif a également été remplacé et deux classes ont été équipées cette année de nouveaux mobiliers (tables et chaises), les deux autres feront l'objet de nouveaux équipements en 2023.

Dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique, une grande partie de l'éclairage de l'école maternelle a été remplacé par des ampoules LED et l'école a été dotée d'un service de pilotage de diffusion de la chaleur.



En termes de travaux d'amélioration énergétique, l'école élémentaire des Prés Calards a quant à elle pu bénéficier du changement de sa chaudière à gaz, de la mise en place d'un service de pilotage de diffusion de la chaleur et de l'installation de stores dans quatre salles de classe.

Le Plan France Relance a permis de doter l'école élémentaire d'un nouveau socle numérique et d'effectuer le câblage du vidéo projecteur. La fibre a pu également être installée entre le bâtiment neuf et le bâtiment ancien.

Par ailleurs, le mobilier de deux classes a été changé (bureaux, tables et chaises) et les deux écoles ont été équipées de nouvelles imprimantes avec scanner. Et enfin, un nouvel abri à vélos a été installé devant les écoles.

